



FLECHES POURPRES

Le règlement jeunes

Les cours, le matériel

- Les archers doivent être présents, dans la salle, à l'heure correspondant au début du cours (5 à 10 minutes avant). Les parents doivent obligatoirement s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur enfant sur le lieu d'entraînement.
- En cas de retard prévu, ou de départ anticipé des cours, les parents doivent prévenir les entraîneurs avant le début du cours. Brigitte (cours 2), Serge/Alain (Cours 1). Toute demande faite par les mineurs ne sera pas prise en compte.
- L'archer a la responsabilité du matériel. Tout matériel détérioré sera remplacé aux frais du représentant légal de l'archer.
- Les archers sont tenus de démonter ou faire démonter leur arc et de ranger leur matériel en fin d'entraînement.

Sécurité

Obligations des archers :

- S'échauffer correctement avant chaque séance.
- Utiliser les accessoires de protection : palette pour les doigts, protège-bras, plastron pour la poitrine.
- Ne poser une flèche sur l'arc que lorsque l'encadrement l'autorise.
- N'aller chercher les flèches que sur ordre de l'encadrement.
- Ne pas s'approcher trop près de la cible
- Ne pas stationner derrière un archer qui retire ses flèches en cible.
- Ranger immédiatement dans son carquois les flèches ôtées de la cible.
- Toute anomalie constatée sur le matériel doit être immédiatement signalée à l'encadrement
- Se déplacer calmement (interdiction de courir)
- En compétition, poser la fiche de marque au moins 2 mètres avant la cible.



Comportement

- Une attention absolue et le respect des consignes données par l'encadrement sont obligatoires
- Le respect de la discipline est indispensable pendant les cours, et nécessaire également pour assurer la sécurité durant les exercices et les leçons. Le club reste très strict dans ce domaine et se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires. **Elles seront prises par le collège des entraîneurs et le Président**
 - suspension des cours
 - suspension de la participation aux compétitions
 - renvoi définitif du club (confirmé par écrit aux parents). Les frais de licence ne seront pas remboursés.
 - Les grossièretés, insulte ou geste équivoque envers les archers et/ou les cadres peuvent entraîner l'application des sanctions précitées
 - Pendant les cours, les archers indisciplinés peuvent être exclus du pas de tir par **les animateurs**. Pour des raisons de sécurité, ils devront rester assis à l'arrière du pas de tir jusqu'à la fin du cours. Ils n'auront pas le droit de se rendre en cible avec les autres archers.
- L'usage de tout objet n'ayant aucun rapport avec le tir à l'arc est strictement interdit pendant les cours (téléphone, ballon...). Le club de tir à l'arc les Flèches Pourpres n'est pas responsable en cas de vol ou accident liés aux effets personnels.

Pour l'image du club, ces directives s'appliquent de même lors des compétitions, manifestations ou sorties.

Le club de tir à l'arc Flèches Pourpres de Villefranche de Lonchat décline toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du présent règlement

Hervé Laborie, **Président** -Brigitte Gély, **Entraîneur Fédéral**

Serge Devézis et Alain Montaud, **Encadrants Fédéraux**

Assesseurs : Tout archer du club, compétiteur et justifiant d'une ancienneté certaine, ayant été sollicité par les Titulaires précités, pour un remplacement ponctuel.